

UNE EXPÉRIMENTATION ...



Pour les établissements
des entreprises de moins
de 250 salariés



Et avec un chiffre
d'affaires de moins de
50 millions d'euros



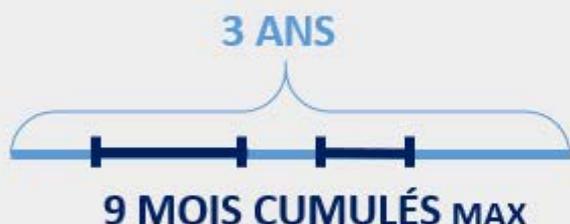
Durant 4 ans
à partir du 1^{er} décembre 2018



Mise en
œuvre dans les régions
Hauts-de-France
et **Auvergne Rhône-Alpes**

... QUI LIMITE LA DURÉE DES CONTRÔLES

La durée cumulée des contrôles effectués par les **administrations**
sur 3 ans ne peut pas dépasser **9 mois** :



- finances publiques
- douanes
- concurrence, consommation et répression des fraudes
- formation professionnelle
- Urssaf



À la fin du contrôle, une **attestation à conserver** vous est remise, précisant le service concerné, les dates de début et de fin ainsi que la durée du contrôle.

Attention!

L'expérimentation ne s'applique pas :

- aux contrôles réalisés dans le cadre du droit au contrôle
- aux contrôles destinés à s'assurer du respect des règles prévues par le droit européen
- quand il existe des indices précis et concordants de manquements à une obligation légale ou réglementaire
- Aux contrôles destinés à s'assurer du respect des règles préservant directement la santé publique, la sécurité des personnes et des biens ou l'environnement